

PROVINCE DE QUÉBEC39^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 12 JUIN 2009

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 12 juin 2009

Aujourd'hui, à seize heures neuf minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 10 Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec
- n° 27 Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection
- n° 31 Loi modifiant la Loi sur les établissements d'hébergement touristique et d'autres dispositions législatives
- n° 47 Loi modifiant la Loi approuvant l'Entente concernant la construction et l'exploitation d'un centre hospitalier sur le territoire de Kahnawake
- n° 49 Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.